

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2017

DCM N° 17-01-26-14

Objet : Déclassement du domaine public et cession de l'ancienne école maternelle "La Volière" sise 22 rue du 18 Juin à Metz.

Rapporteur: M. KRAUSENER

La Ville de Metz est propriétaire de l'ancienne école maternelle "La Volière" sise 22 rue du 18 Juin à Metz, cadastrée sous :

BAN DE METZ
Section 15 parcelle n° 68

Suite à la désaffection de ce site du patrimoine scolaire municipal, la Ville de Metz a souhaité qu'une activité au service des habitants du quartier puisse s'implanter. Dans ce cadre, la proposition du bailleur Metz Habitat Territoire d'installer, après des travaux de réhabilitation complète des locaux, une agence de proximité, est de nature à répondre aux attentes de la Municipalité et des habitants.

Au regard de la surface disponible des locaux, à la demande de la Ville, Metz Habitat Territoire a accepté de réservé une partie des futurs bureaux à l'Inspection de l'Education Nationale, qui y implantera les équipes des inspections en charge des quatre circonscriptions de la Ville d'ici septembre 2017. Ces équipes occupent actuellement des locaux municipaux sis 199 avenue André Malraux à Metz.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 380 000 euros HT. Metz Habitat Territoire prenant en charge l'intégralité des coûts de travaux de transformation de l'école estimés à 1 003 429 euros TTC (546 200 euros pour les locaux destinés à l'Inspection de l'Education Nationale et 457 229 euros pour l'agence de Metz Habitat Territoire), il est proposé de céder le site à un euro symbolique au bailleur Metz Habitat Territoire.

La cession au profit de Metz Habitat Territoire se fera selon les conditions définies au cahier des charges ci-annexé.

Il est également nécessaire de prononcer le déclassement de ce bien municipal du domaine public au domaine privé de la Ville (article L.2141-1 du CG3P).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération prise par le Conseil Municipal le 7 juillet 2016 portant sur la désaffectation de l'ancienne école maternelle "La Volière" sise 22 rue du 18 Juin à Metz,

VU l'évaluation de France Domaine,

VU la volonté de la Ville de Metz d'implanter dans les locaux de l'ancienne école maternelle "La Volière" une activité au service des habitants du quartier,

VU la proposition de Metz Habitat Territoire d'installer une agence de proximité au sein desdits locaux,

VU le cahier des charges ci-annexé,

CONSIDERANT que Metz Habitat Territoire a accepté de réserver une partie des futurs bureaux à l'inspection d'académie départementale, qui y implantera les équipes des inspections en charge des 4 circonscriptions de la Ville,

CONSIDERANT que Metz Habitat Territoire prendra en charge l'intégralité des coûts de travaux de transformation du bâtiment estimés à 1 003 429 euros TTC (546 200 euros pour les locaux destinés à l'Inspection de l'Education Nationale et 457 229 euros pour l'agence de Metz Habitat Territoire),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRONONCER** le déclassement de la parcelle communale cadastrée sous :
Section 15 – Parcelle n° 68 – 2630 m²
- **DE CEDER**, en l'état, à METZ HABITAT TERRITOIRE, l'immeuble bâti cadastré sous :
Section 15 – Parcelle n° 68 – 2630 m² (sol et bâti)
- **DE REALISER** cette cession pour l'euro symbolique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



CAHIER DES CHARGES

Cession d'un bâtiment communal

Ancienne école maternelle "La Volière"
22 rue du 18 Juin à Metz



Article 1 : Contexte de la cession

La Ville de Metz est propriétaire de l'ancienne école maternelle "La Volière" sise 22 rue du 18 Juin à Metz.

Suite à la désaffection de ce site du patrimoine scolaire municipal, la Ville de Metz a souhaité qu'une activité au service des habitants du quartier puisse s'implanter. Dans ce cadre, la proposition du bailleur Metz Habitat Territoire d'installer, après des travaux de réhabilitation complète des locaux, une agence de proximité, est de nature à répondre aux attentes de la Municipalité et des habitants.

Au regard de la surface disponible des locaux, à la demande de la Ville, Metz Habitat Territoire a accepté de réserver une partie des futurs bureaux à l'Inspection de l'Education Nationale, qui y implantera les équipes des inspections en charge des quatre circonscriptions de la Ville d'ici septembre 2017. Ces équipes occupent actuellement des locaux municipaux sis 199 avenue André Malraux à Metz.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 380 000 euros HT.

Metz Habitat Territoire prenant en charge l'intégralité des coûts de travaux de transformation de l'école estimés à 1 003 429 euros TTC (546 200 euros pour les locaux destinés à l'Inspection de l'Education Nationale et 457 229 euros pour l'agence de Metz Habitat Territoire), il a été décidé de céder le site à un euro symbolique au bailleur Metz Habitat Territoire.

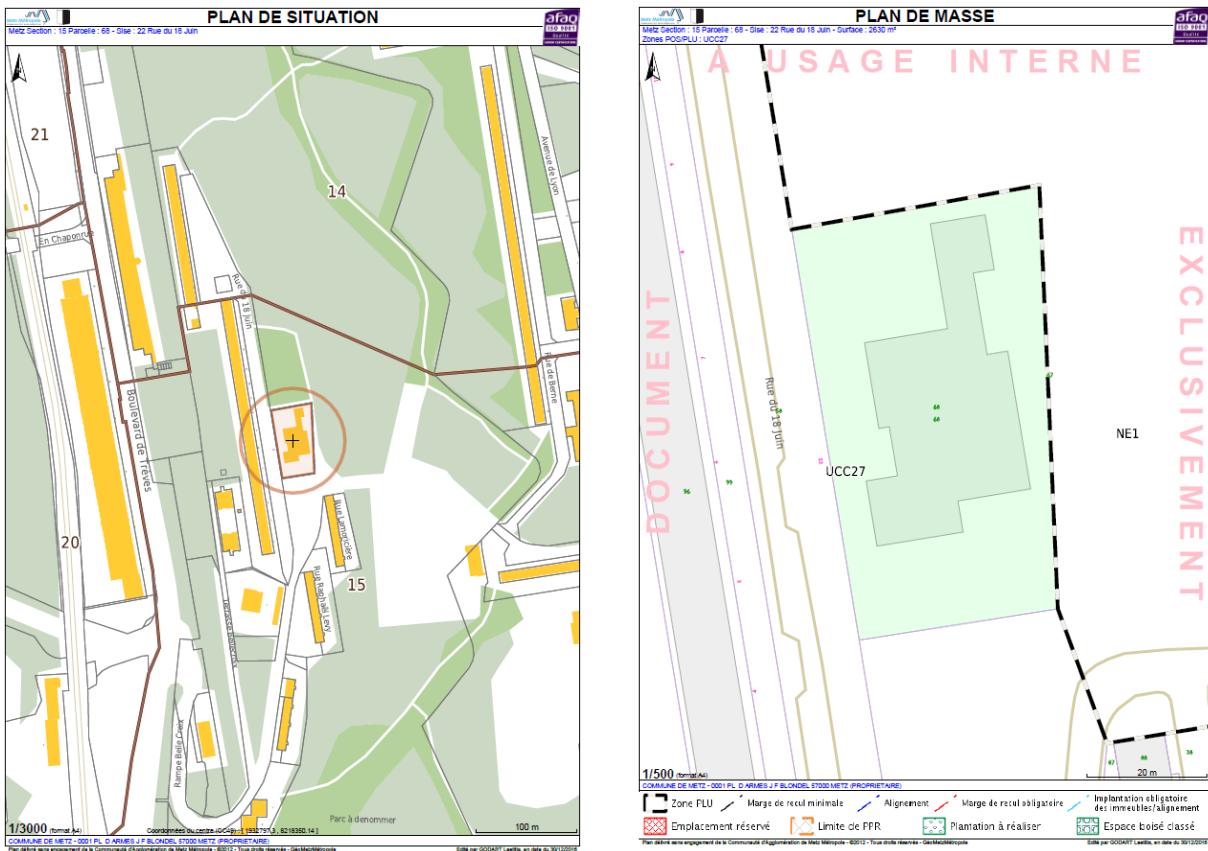
Conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz en date du 26 janvier 2017, la cession au profit de Metz Habitat Territoire est faite selon les conditions définies au présent cahier des charges.

Article 2 : Identification du bien

L'ancienne école maternelle "La Volière" sise 22 rue du 18 Juin à Metz est cadastrée sous :

BAN DE METZ

Section 15 parcelle n° 68



Article 3 : Caractéristiques du bien

La désaffection de ce site du patrimoine scolaire municipal a été réalisée par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2016.

Le déclassement du domaine public a été prononcé par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2017.

Il s'agit d'une école de plain-pied avec un logement T4 adjacent. Le bâtiment a une superficie de 653m² environ (et 78m² supplémentaires pour le logement).

Le bâti est une construction en panneaux préfabriqués béton avec une toiture terrasse.

Les menuiseries sont en simple vitrage bois.

Le chauffage est au gaz.

Article 4 : Conditions de la cession

A titre de conditions essentielles et déterminantes de la décision de la Ville de Metz de vendre ledit bâtiment à Metz Habitat Territoire, il est convenu que :

1. La cession est réalisée en contrepartie de la réalisation de travaux de transformation de l'école par Metz Habitat Territoire pour un montant estimé à 1 003 429 euros TTC (546 200 euros pour les locaux destinés à l'Inspection de l'Education Nationale et 457 229 euros pour l'agence de Metz Habitat Territoire),
2. Le bien objet de la cession devra être affecté à un service d'intérêt général,
3. Metz Habitat Territoire ne pourra pas changer la destination du bien sans l'accord préalable de la Ville de Metz.

Article 5 : Acte de vente

Les conditions visées à l'article 4 du présent cahier des charges seront intégrées à l'acte de vente qui sera conclu entre la Ville de Metz et Metz Habitat Territoire.